

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mme DARRIET– MEYER – JAUBERTIE - RISPAIL
MM. - DELAGE - NORMANT – MAGOT – CHALOUPIN - DUFFILLOL
THOMAS - RASSIS – CLAUDEL

Excusés : M. GARRIGUES ayant donné procuration à M. CHALOUPIN
M. BORDESSOULES ayant donné procuration à M. DUFFILLOL

Monsieur Rémy MAGOT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la réunion en date du 17 Octobre 2024.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

PREAMBULE AU CONSEIL : EXPRESSION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire exprime au nom du conseil la tristesse et la solidarité aux victimes des inondations suite aux intempéries dévastatrices et meurtrières de la région de Valence en Espagne et au peuple espagnol dans son ensemble. En hommage aux victimes le conseil observe une minute de silence.

ADOPTION DE LA MOTION DEPOSEE AU PREFET PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE ET L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA GIRONDE

Les maires et les présidents d'intercommunalité de la Gironde refusent d'être les variables d'ajustement du Gouvernement

Le Gouvernement a récemment annoncé des mesures visant à imposer aux collectivités locales un effort financier d'au moins 5 milliards d'euros, dont 3 milliards seront directement ponctionnés sur nos recettes réelles de fonctionnement. Ces mesures incluent une baisse du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et un gel de la dynamique de TVA, réduisant ainsi nos capacités d'investissement.

Par ailleurs, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL, soit une charge de 1,3 milliard d'euros par an dès 2025 pour aboutir à 5 milliards en 2027.

L'impact cumulé de ces ponctions sera accentué par l'inflation et les coûts liés à la transition écologique et menace l'investissement local, les services publics et la transition écologique.

De plus, les charges réglementaires, comme l'amortissement de la voirie et la régulation thermique des bâtiments alourdissent également le fardeau financier des collectivités alors qu'elles jouent un rôle crucial dans le développement économique, social et environnemental.

Toutes ces mesures, dont l'efficacité sur la réduction du déficit de l'Etat n'a aucunement été démontré mettent en péril la capacité des élus à répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens.

C'est pourquoi l'Association des maires et de présidents d'intercommunalité de la Gironde (AMG) et l'Association des maires ruraux de Gironde (AMR 33), qui représentent l'ensemble des collectivités du bloc local de notre département :

- S'opposent à ces mesures financières, qui témoignent d'un mépris pour les collectivités locales et les intercommunalités, en première ligne pour assurer les services publics du quotidien ;
- Refusent les ponctions supplémentaires sur les recettes de nos collectivités ;
- Dénoncent les contradictions flagrantes entre les discours du Gouvernement prônant le dialogue et la concertation et les actes qui se traduisent par des décisions unilatérales aux conséquences néfastes pour l'ensemble du tissu territorial français ;
- Alertent sur les impacts dévastateurs pour les départements, qui seront asphyxiés, aggravant ainsi les difficultés des communes et mettant en péril les politiques publiques essentielles ;
- Exigent une révision immédiate de ces décisions, respectueuse des réalités locales ;
- Appellent à la mobilisation de tous les élus pour rappeler que les collectivités sont des partenaires essentiels de l'État et non des cibles de coupes budgétaires ;
- Réaffirment que les collectivités locales sont les garantes d'un service public de proximité, efficace et adapté aux besoins de la population.

Pour ces raisons, l'AMG et l'AMR 33 expriment leur opposition ferme à ces mesures et demandent l'ouverture d'un dialogue constructif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter le texte de la Motion adressée au préfet.

DECLARATION DE MONSIEUR LE MAIRE CONCERNANT LES FINANCES

Les recettes de la commune accusent une baisse pour 2024, et sans aucun doute, cette baisse des ressources promises par l'Etat pour toutes les collectivités s'accroîtra en 2025.

Je souhaite informer dès aujourd'hui les habitants, de ce que nous subissons en ce moment, par l'Etat. Concernant le Département, également impacté par les coupes budgétaires, difficile pour lui, de donner des fonds qu'il n'a pas touchés. Normalement le Département doit reverser une contribution aux petites communes qu'il a donc été contraint de diminuer. Par conséquent, malheureusement, les communes subissent de plein fouet ces coupes budgétaires, qui font mal ! Cette situation, au moment de boucler notre budget s'avère difficile.

Nous parlons environ, de moins 5% de recettes attendues au budget 2024 de la commune. Cela représente environ moins 30 000 € toutes pertes confondues. Globalement, cela équivaut au montant de nos économies de cette année 2024 qui partent en fumée. Sans ces manques impossibles à anticiper lors de la réalisation du budget primitif, cette année aurait été excédentaire pour les finances de la commune. Heureusement que notre gestion financière est suivie et reste saine et efficiente !

Par conséquent, la seule question qui vient à l'esprit, c'est comment faire un budget prévisionnel pour 2025, qui se veut sincère et équilibré, avec au bas mot moins 45 000 € de recettes à prévoir pour l'année prochaine ?

Sans être magicien mais équilibriste, sans être diseur de bonne aventure mais clairvoyant, sans être jongleur mais sans casser des œufs comment faire face au tour de passe – passe de l'Etat qui transfère des nouvelles charges aux communes. Pour n'en citer que quelques-unes :

- augmentation de 4 % sur les charges de salaires
- plus 1 % sur les cotisations retraites
- augmentation de l'électricité pour 2025 (avec un rappel de 2000 € sur 2022, là aussi autorisé par l'Etat !)

Et je ne parle pas de l'augmentation des fluides, des assurances, l'inflation et j'en passe...

Bref, pour l'instant je n'ai pas la réponse, mais une chose est sûre, c'est qu'il va falloir continuer notre approche budgétaire serrée, être encore plus rigoureux qu'aujourd'hui, mais ça, nous savons le faire. Cela ne sera pas simple, mais nous y arriverons car, pour nous, impossible n'est pas Bieujacais !

Par certitude et conviction, il va falloir faire encore plus d'économie sur le budget de fonctionnement sur cette fin 2024 et sur 2025. Ceci est une certitude et nous étudierons toutes les pistes, mais je me refuse de faire des coupes sur notre école et notre cantine.

Je me refuse aussi, d'augmenter les impôts sur le foncier bâti de plus de 2.50%, que nous faisons depuis des décennies, et qui représente pour la part communale environ 15 € par foyer et par an.

Il faudra donc faire des choix et diminuer les dépenses !

Mon constat sur cette situation est sans appel, je suis choqué du choix du gouvernement, car dans ses décisions, les petites communes rurales sont méprisées, oubliées et sacrifiées. Pour moi, l'exécutif aurait dû prendre l'argent aux grands groupes qui font des milliards de bénéfices et ne pas faire porter les dérives de ses erreurs de gestion sur les collectivités et les petites communes en particulier.

Je souhaite ici exprimer ma colère que je sais que vous partagez. Je n'accepte pas cette situation car nous n'y sommes pour rien, et avons toujours rendu, comme la loi nous y contraint, des budgets à l'équilibre. Je déplore cette injustice.

C'est pourquoi, j'exprimerai mon mécontentement, comme d'autres maires, en conférence des maires et auprès des services de l'État. Je serai également présent le Samedi 14 Décembre au Département avec tous les élus girondins pour défendre nos territoires. Je constate tout de même que pour cette année, les finances de la commune se portent bien, avec enfin la vente de la maison de Mauco, qui arrive à point nommé ainsi que la fin d'un emprunt. Nous allons également commencer la vente des 11 lots du lotissement de Gâtine.

Nous ne lâcherons rien, vous pouvez compter sur moi.

POINT TRAVAUX LOTISSEMENT DE GATINE

Des réunions de chantier ont lieu chaque jeudi après-midi autour de Monsieur ESCANDE Géomètre, des entreprises intervenantes et des élus référents du projet lotissement. Le poste de départ de l'alimentation électrique se trouvant à l'angle arrière de la propriété de Monsieur NORMANT, l'électricité sera donc amenée au lotissement à partir de ce point, suivra le long du fossé et remontera dans une tranchée derrière l'habitation de Madame ANTOINE. Cette solution permet d'éviter de faire une tranchée sur le revêtement de l'impasse Sègues.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Commission Fêtes et Cérémonie

La commission s'est réunie pour l'organisation de la fête des lumières. Tous les acteurs associatifs étaient présents et mobilisés pour organiser cette manifestation. Toutes les modalités d'organisation ont été abordées (lâcher de lanternes, décoration, sécurisation de la scène et du village...) et les tâches ont été partagées.

Le traîneau du père Noël est abîmé par le temps et sera retapé par notre employé municipal bénévolement pour 2025 lors de sa retraite. Le conseil l'en remercie.

Commission communication :

Le bulletin est composé et est à la relecture pour correction.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'acte de vente de la maison communale du quartier « Mauco » a été signé ce 19 Novembre 2024.
- Le contrôle annuel de sécurité a été réalisé à la salle des fêtes et ne fait pas cas de non-conformité.
- La distribution des bacs Jaunes s'est déroulée dans de bonnes conditions aux dates prévues et tous ont été distribués.
- L'autorisation d'utilisation de la voirie Rue du 19 mars 1962 pour les travaux privés de construction d'habitation a été donnée par la mairie. Cependant, le propriétaire a été informé qu'il devra faire une demande officielle pour les sorties de chantier et s'acquitter à ses frais des travaux de captation des eaux descendantes afin les amener et de les raccorder au réseau pluvial.
- Monsieur le Maire a été interpellé par un administré mordu par un chien non muselé et dont le propriétaire ne répond visiblement pas aux obligations en la matière. Ce propriétaire en question risque un dépôt de plainte. Monsieur le Maire fait un rappel des obligations des propriétaires de

chien : chaque animal présent sur le domaine public doit être muni d'une puce, vacciné, tenu en laisse et muselé si la catégorie du chien l'exige.

- Monsieur le Maire rappelle officiellement aux propriétaires, aux locataires ou fermiers exploitants ou privés que ces derniers ont l'obligation d'entretenir les ronces sur leurs parcelles.
- La Mairie a répondu favorablement à la mise en place en Mairie cette semaine d'une exposition sur les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales.
- La fusion des trois syndicats des eaux est en cours de négociation. Le nouveau syndicat sera un SIVOM Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (eau potable, assainissement collectif et travaux divers) Le SIVOM regroupera les régions de Castets, du Langonais et du Sauternais et s'appellera SIVOM- RCLS. L'assemblée générale constitutive aura lieu de 8 janvier à 17h. Monsieur le Maire informe qu'il se présentera à la présidence de cette structure et que s'il est élu il démissionnera de sa Vice-Présidence du SICTOM.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.